



SR-ESRI - Pôle Versailles
n° BJ 23-068

Affaire suivie par :
Emmanuelle RZEPKA
Tél : 01 30 83 44 48

**Le recteur de la région académique Ile-de-France,
Chancelier des universités**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article R-822-12 ;
- Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;
- Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- Vu la circulaire du 15 novembre 2023 portant sur les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Suite à la communication par la FAGE d'une modification dans ses représentants le 5 décembre 2023

A R R E T E

Article 1 : les membres de la commission électorale chargée de veiller au bon déroulement de l'élection des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Versailles qui se déroulera du mardi 6 février 2024 au jeudi 8 février 2024 sont :

En tant que représentants locaux des organisations étudiantes nationales représentatives :

Pour l'UNI :

- Titulaire : Luca BARBAGLI - Université Paris X Nanterre
- Suppléant : Arnaud RAVIGNON - CY Cergy Paris Université

Pour l'Union étudiante :

- Titulaire : Eléonore SCHMITT - Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- Suppléant : Youssef BEN-SAID ECHCHEGDALI - Université Paris X Nanterre

Pour l'UNEF :

- Titulaire : Sylvain BOURGEON - Université d'Evry Val d'Essonne

- Suppléant : Oriana BOURRAS - Université d'Evry Val d'Essonne

Pour FAGE :

- Titulaire : Thibault DUVAL - Université Paris-Saclay
- Suppléant : Martin RAY - Université Paris-Saclay

En tant que représentants de l'administration du CROUS de Versailles :

- Laurent AZOULAY directeur adjoint en tant que titulaire et Marie GUILLEMET directrice affaires juridiques et maîtrise des risques en tant que suppléante.
- Isabelle BOUTEMY, responsable du service du dossier social étudiant en tant que titulaire et Alexia GUERMONPREZ responsable communication et marketing en tant que suppléante.
- Isabelle TRAN VAN CHUC, directrice de la vie étudiante en tant que titulaire et Frédéric MOREAU directeur des sites de Nanterre et Cergy en tant que suppléant
- Florent BONJOUR, directeur des systèmes d'information, en tant que titulaire et Samir AMOUSSA administrateur système en tant que suppléant.

Article 2 : Le recteur de région académique d'IDF est représenté par Mme Emmanuelle RZEPKA (SR-ESRI pôle Versailles).

Article 3 : L'arrêté rectoral du 20 novembre 2023 BJ 23-058 est abrogé.

Article 4 : le secrétaire général enseignement supérieur recherche innovation du rectorat de la région académique d'Ile-de-France et la directrice générale du CROUS de Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 14 décembre 2023

Pour le Recteur de la région académique d'Ile-de-France
le Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France
et par délégation
Le Secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation
Le Secrétaire général de la Chancellerie des universités de Paris


Alexandre BOSCH